

Élaboration d'un plan de référence

Azur

Phase 3 – Programme d'actions

COMITE DE PILOTAGE

20 septembre 2023

Maître d'ouvrage



Mairie d'Azur

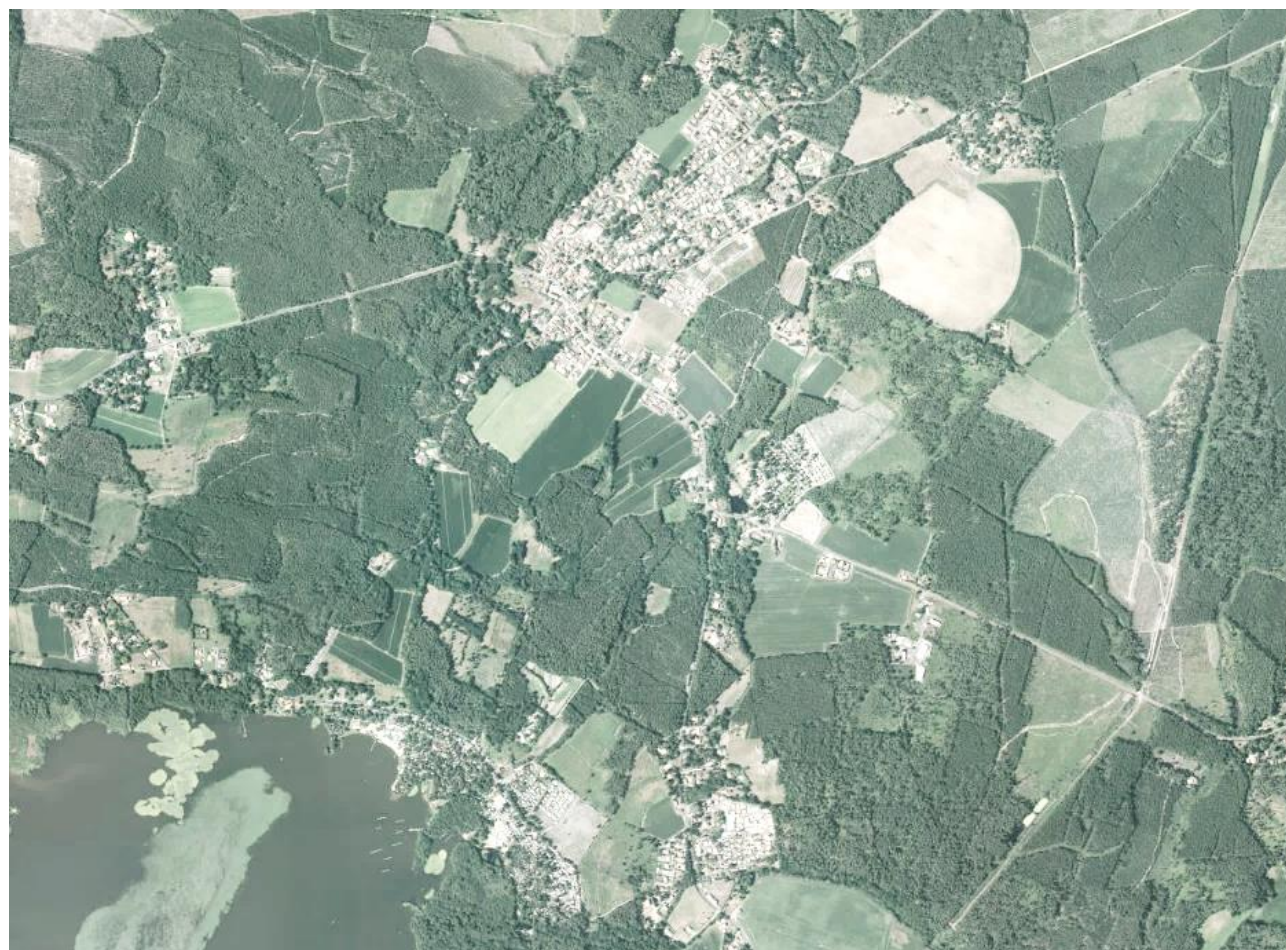
6 Place Aristide Briand

40140 AZUR

Equipe

Urban ID

SCE



SOMMAIRE












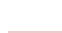




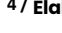
1. Evolution du plan-guide et propositions d'actions	3
2. Fiches actions	9
3. Chiffrage et calendrier de projet	32

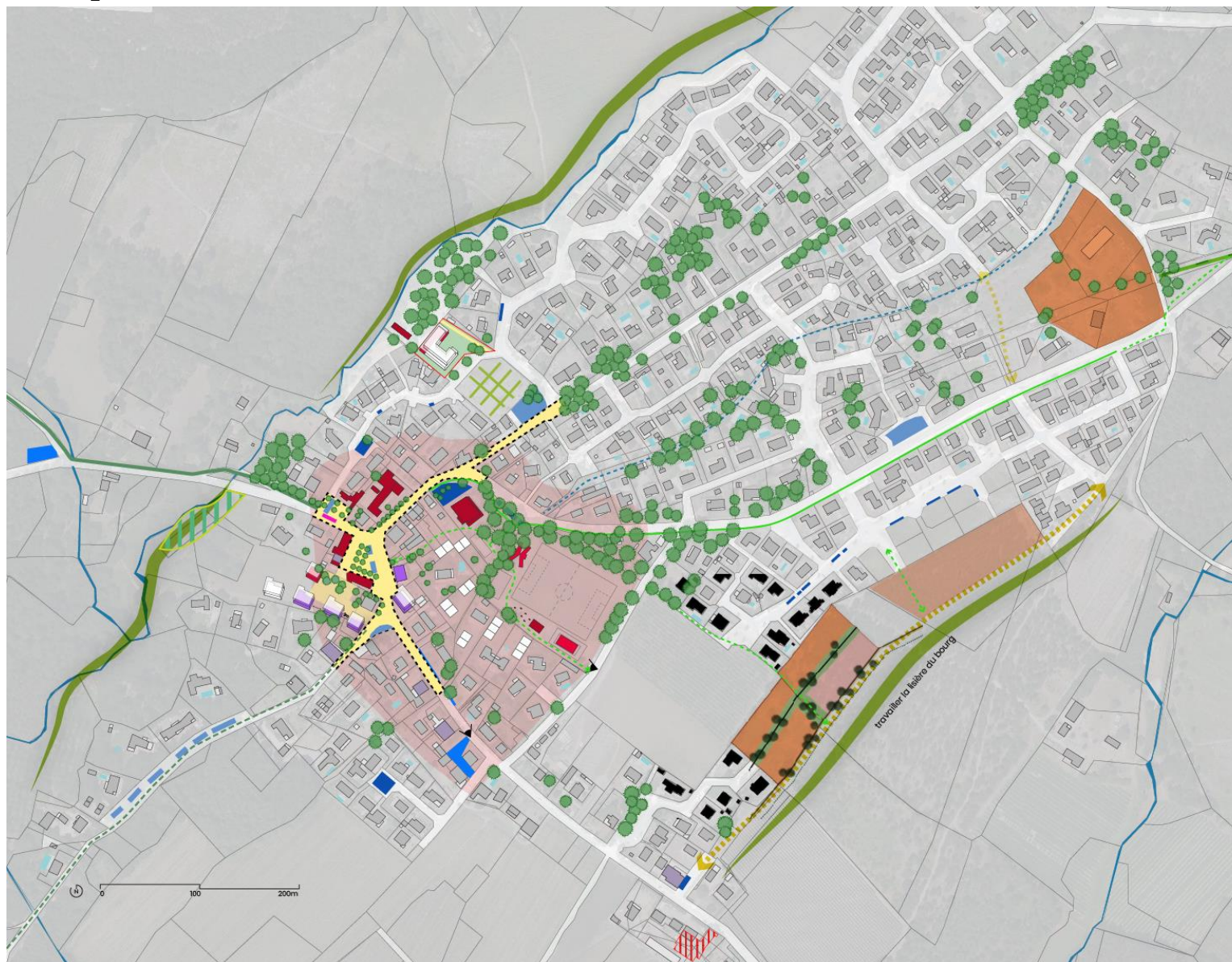


1. Evolution du plan-guide et propositions d'actions



Rappel du plan guide en phase 2, mai 2023

-  Lisière forestière à ménager
-  Rendre accessible, aménager un espace naturel humide
-  Végétaliser le cimetière
-  Nouvelles desserte des quartiers
-  Venelle / cheminement doux mixte à créer
-  ER à créer
-  Zone de rencontre
-  Stationnement existant
-  Stationnement à organiser
-  Potentiel de stationnement à créer si nécessaire
-  Emplacement bus scolaire
-  Equipement existant
-  Equipement nouveau
-  Commerce/service existant
-  Commerce/service nouveau
-  Secteur de développement résidentiel
-  Principes d'implantation bâtie
-  Relocalisation des ateliers
-  Résidence intergénérationnelle



1.1. Evolution du plan-guide et propositions d'actions

Les échanges techniques et la concertation

Les **services de la MACS** ont été associés à l'élaboration du plan de référence et ont permis de confirmer, ajuster et enrichir le projet, en particulier les services **Voirie, Mobilité, Habitat, PLUi et Environnement**. Leur apport a également permis de prioriser les actions pour déterminer celles à développer sous forme de fiche action.

Trois temps de rencontre, à chaque phase de l'étude, ont permis de recueillir le vécu des **habitants**, leurs souhaits et attentes mais aussi leurs craintes sur l'évolution du bourg et d'adapter les outils proposés.

Explication des choix

Sur l'environnement

Les propositions formulées sont partagées par les services et habitants, notamment le renforcement de la **trame verte**, la mise en valeur **des milieux humides** qui pourrait être accompagnée de projets de sensibilisation des enfants à l'environnement. Certaines actions posent la question de la maîtrise foncière et des modalités/gouvernance d'intervention (ruisseau de la Dèche, charte intercommunale), elles sont mises en attente et pourront être approfondies par les services dans le temps.

La **végétalisation du cimetière** en revanche est une action simple qui fait consensus et permettra de renforcer la biodiversité tout en réduisant les coûts d'entretien dans le cadre de la réglementation zéro pesticide (*fiche 3*).

Sur la mobilité

La politique intercommunale donne la priorité aux mobilités actives du quotidien (par opposition à la pratique de loisirs qui a bénéficié de nombreux aménagements passés et fonctionne bien). Elle vise en particulier à travailler la mobilité partagée dans les cœurs de bourgs par une circulation apaisée, un meilleur partage de la voirie afin de limiter les emprises foncières. A ce

titre, le principe de la **zone de rencontre** entre dans cette logique et apparaît comme prioritaire (*fiche 1*).

En revanche, la proposition de piste cyclable empruntant l'ancienne voie ferrée à l'est du bourg vers Magescq n'est pas retenue.

Concernant la route du Lac, les travaux d'amélioration (by-pass) viennent d'être livrés par MACS pour faciliter et sécuriser les déplacements vélos.



Route du Lac – juillet 2023

Il n'y a donc pas lieux de remettre en cause ces aménagements à court terme mais plutôt d'attendre de voir leurs effets sur les usages. A ce stade, plusieurs options sont envisageables pour mieux sécuriser la circulation des piétons :

- À court terme, améliorer la signalisation : confirmer le statut de voie partagée dont la vitesse est limitée à 30 km/h par l'installation de panneaux de signalisation, du marquage au sol. **Le panneau de sortie de bourg doit être complété d'une signalisation confirmant le maintien de la limite de vitesse à 30 km/h.**
- A plus long terme, si l'évolution de la fréquentation le nécessite, cette liaison bourg-lac pourra faire l'objet d'une réflexion sur la création d'un cheminement piéton, soit attendant à la route du Lac, soit autonome par la traversée des bois/champs.

1. 1. Evolution du plan-guide et propositions d'actions

Sur la voirie / les espaces publics

Aménager la **place Aristide Briand** pour en faire un vrai cœur de village est une volonté partagée. Les échanges techniques ont porté sur la question du stationnement : supprimer les places ou en maintenir quelques unes, reporter le stationnement sur l'autre rive de la rue. La difficulté ici est de gérer les accès aux parcelles, l'arrêt du bus estival et le report de stationnement. Le linéaire ne permet pas ce report sur l'autre rive au stade actuel des études. Deux scénarios ont donc été testés : un stationnement en limite de la place, soit longitudinal, soit en bataille (*fiche 2*).

Deux projets récents ont été réalisés par MACS : réaménagement des chicanes sur la route du Lac et requalification de la rue du Stade. En complément, le **prolongement des trottoirs vers le pôle de santé** apparaît prioritaire pour compléter l'aménagement du bourg (*fiche 4*).

La problématique du **stationnement** (offre et demande à l'échelle du bourg) reste à approfondir pour mieux calibrer les interventions. Sans offre de transports en commun, la **mobilité alternative passera vraisemblablement par un renforcement des pratiques actives et du covoiturage**.

L'état d'esprit dans ce domaine est d'optimiser l'existant par une intensification des usages et d'éviter d'imperméabiliser davantage les sols. L'objectif consiste en la caractérisation/hiérarchisation des stationnements pour des usages appropriés, par rapport à leur durée d'occupation (éviter que les covoitureurs n'utilisent des places de stationnement de proximité, à usage limité dans le temps, pour les commerces ou les établissements publics). Des zones de stationnement polyvalentes, qui pourraient avoir d'autres usages quand elles ne sont pas utilisées par les automobilistes, sont à imaginer. Dans le cadre du plan de référence, des espaces potentiels ont été identifiés dans le cas où l'offre s'avérerait insuffisante dans le temps. Ils ne seront à mettre en œuvre que dans le cadre d'une étude spécifique.

A ce stade, il est ainsi retenu d'inciter les automobilistes à se garer en dehors de la place Aristide Briand en :

- **signalisant le parking de la salle des fêtes** pour encourager un usage public quotidien,
- aménageant **les abords du cimetière en parking paysager** (*fiche 6*).

La vitesse de circulation des véhicules dans le bourg a souvent été évoquée dans les rencontres avec les habitants, en particulier depuis la route de Moliets jusqu'à l'école. Le plan de référence propose de ponctuer la **route de Moliets** d'aménagements sobres mais efficaces pour encourager les automobilistes à ralentir (*fiche 5*), signaler la présence de l'école voire mettre en place un agent/bénévole pour la traversée scolaire.

Sur l'habitat

A l'échelle de la commune disposant de peu de foncier public mobilisable, les enjeux relèvent principalement de **l'encadrement des opérations privées**. Les services ont confirmé l'intérêt de travailler sur **l'OAP cœur de bourg** (*fiche 7*) en intégrant des règles mixités sociales ainsi que les principes de liaisons douces pour connecter les opérations au territoire via des outils de type PUP (projet urbain partenarial).












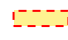



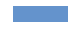






En parallèle, les inquiétudes des habitants sur la forme urbaine (critique des opérations de promotion immobilière) mais aussi sur la difficulté des jeunes à se loger, justifient de travailler sur un document de **sensibilisation pour la densification douce** des tissus ainsi que pour la communication/commercialisation (*fiche 9*). Ce document qui pourrait également être traduit réglementairement en OAP ou en charte à l'échelle de MACS. Un nouveau test a été fait pour privilégier des implantations bâties nouvelles en front de parcelle plutôt qu'en fond afin de limiter les extensions de réseaux et l'imperméabilisation des sols.

Sur les équipements

Si le développement de l'offre sportive est partagée par beaucoup, le risque de nuisances sonores est la principale crainte des habitants. Une vigilance particulière sera attendue dans le choix des dispositifs et matériaux. De fait, le projet de padel est écarté dans le cœur de bourg car générant de fortes nuisances sonores. Un **pump track ou skate park** adapté au site sera privilégié (*fiche 8*). Il pourrait intégrer la surface du terrain de tennis le cas échéant pour réduire l'imperméabilisation du site.

1.1. Evolution du plan-guide et propositions d'actions

Plan guide finalisé, septembre 2023

-  Lisière forestière à ménager
-  Point de vue à conserver
-  Rendre accessible, aménager un espace naturel humide
-  Végétaliser le cimetière
-  Nouvelles desserte des quartiers
-  Venelle / cheminement doux mixte à créer
-  Piste / bande cyclable existante
-  Zone de rencontre
-  Trottoirs prolongés
-  Carrefours à marquer
-  Stationnement existant à mieux signalisé
-  Stationnement à organiser
-  Potentiel de stationnement à créer (si nécessaire)
-  Emplacement bus scolaire
-  Equipement existant
-  Equipement nouveau
-  Commerce/service existant
-  Commerce/service nouveau
-  Secteur de développement résidentiel
-  Principes d'implantation bâtie
-  Relocalisation des ateliers
-  Résidence intergénérationnelle



1.1. Evolution du plan-guide et propositions d'actions

Les propositions d'actions par thématique

Les pistes de projet ci-dessous sont issues du diagnostic et des différents échanges (services, élus, habitants). Chacune d'elle entre dans la stratégie de redynamisation globale du bourg. Certaines vont nécessiter des études internes ou complémentaires pour être confirmées (charte, étude stationnement, ateliers...).

D'autres, souvent partagées par un grand nombre d'acteurs, sont identifiées comme prioritaires et font l'objet d'une fiche action. Ces dernières couvrent les 3 grandes thématiques urbaines pour un programme d'action cohérent et équilibré.

	Ensemble des pistes de projet formulé	
Socle paysager et cadre de vie	Aménager une zone de rencontre dans le cœur du bourg	Prioritaire
	Requalifier la place Aristide Briand	Prioritaire
	Végétaliser le cimetière pour l'intégrer à la trame verte	Prioritaire
	Aménager le parvis de la médiathèque en intégrant une desserte bus	
	Aménager les abords du ruisseau de la Dèche en espace naturel d'observation	
	Elaborer une charte architecturale et paysagère en lien avec le projet de territoire MACS	
Mobilités décarbonées et partage de l'espace	Prolonger les trottoirs rue Bel Air jusqu'au pôle santé	Prioritaire
	Ponctuer le linéaire de la Route de Moliets par des « évènements » pour faire ralentir les véhicules	Prioritaire
	Aménager un parking « vert » aux abords du cimetière	Prioritaire
	Aménager une venelle à travers le parc équipé, en mettant en valeur la vue sur l'église	
	Mener une étude de stationnement permettant de confirmer/infirmes les propositions : <ul style="list-style-type: none"> - ER sur la Rue Sescousse - Formalisation en entrée de bourg sur la route du lac - Aire de stationnement / covoiturage Rue de la Fontaine 	
	Mener une réflexion à long terme pour sécuriser les déplacements piétons du bourg vers le lac	
Développement résidentiel, services et économie	Prévoir une OAP Cœur de bourg	Prioritaire
	Soutenir les projets apportant services et animations en cœur de bourg (projet épicerie-bar, gîte/salle de réunion)	<i>Déjà engagé</i>
	Programmer un équipement sportif / loisirs dans le parc (pump track ou un skate park)	Prioritaire
	Encadrer la densification douce des tissus pavillonnaires	Prioritaire
	Encourager la densification de la zone artisanale : charte / cahier des charges de cession	
	Anticiper le déplacement des ateliers municipaux	
	Programmer une résidence intergénérationnelle et des locaux associatifs	



2. Fiches actions



2. Fiches actions / Structure des fiches

Famille d'enjeux / N° fiche

Titre de l'action

Plan de localisation et
principes d'actions/
programmations

Légende

Priorité



Court terme

Moyen terme

Temporalités

Long terme

Rappel des enjeux

Les enjeux ciblés qui découlent du diagnostic

Références

Programmation / usages

Programmations spécifiques et usages attendus

Mise en action / outils

Propositions de pistes d'actions, outils, études préalables

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune / EPCI / Privés...

Acteurs généralement associés

Les personnes impliquées et concernées par les actions et programmations proposées, en distinguant l'aide technique et/ou financière

Actions associées

Numéro des actions liées

Estimation des dépenses

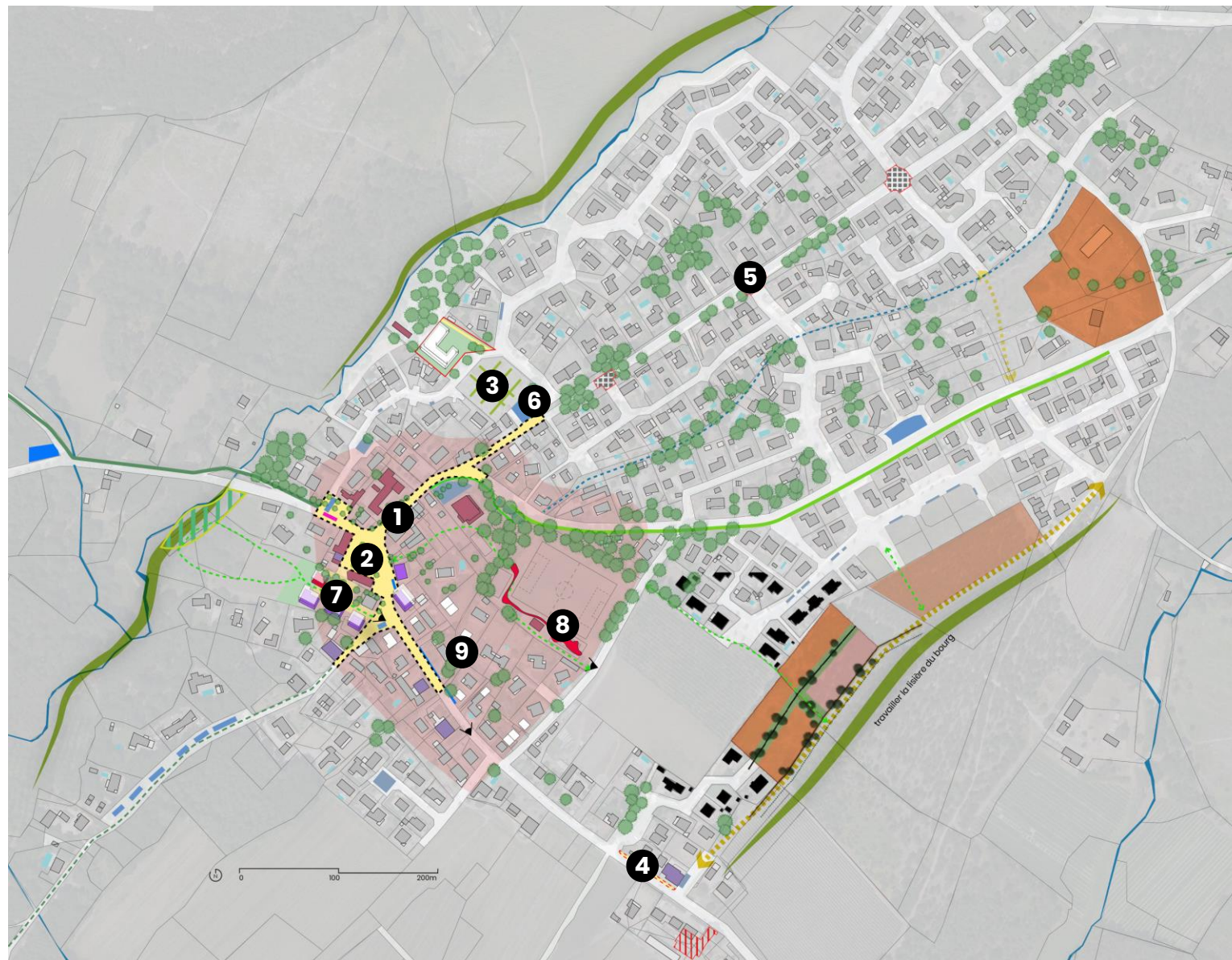
Dimensionnement et chiffrage sommaire lorsque possible

Critères d'évaluation

Taux de fréquentation...

Localisation des actions

- 1 Aménager une zone de rencontre dans le cœur du bourg
- 2 Requalifier la place Aristide Briand
- 3 Végétaliser le cimetière pour l'intégrer à la trame verte
- 4 Prolonger les trottoirs rue Bel Air jusqu'au pôle santé
- 5 Ponctuer le linéaire de la Route de Moliets par des « évènements »
- 6 Aménager un parking « vert » aux abords du cimetière
- 7 Prévoir une OAP Cœur de bourg
- 8 Programmer un équipement sportif / loisirs dans le parc
- 9 Encadrer la densification douce des tissus pavillonnaires





2. Fiches actions



CHAPITRE 1

**Socle paysager et cadre
de vie**



CHAPITRE 2

**Mobilités décarbonées
et partage de l'espace**

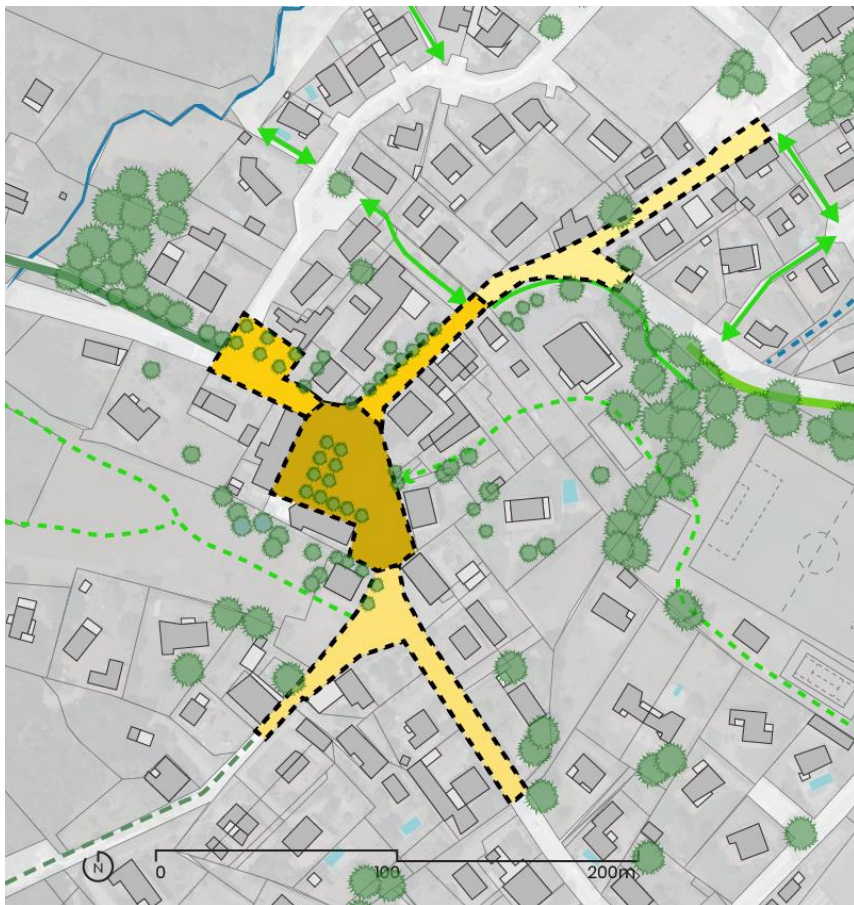


CHAPITRE 3

**Développement
résidentiel, services et
économie**

2. Fiches actions

Socle paysager et cadre de vie / N° 1 Aménager une zone de rencontre dans le cœur du bourg



- [- - -] Périmètre à traiter (hors place A. Briand – action n° 2)
- Phase 1 : la place et ses abords
- Phase 2 : vers médiathèque et école
- Phase 3 : vers les commerces
- Phase 4 : vers la salle des fêtes et le cimetière
- - - Cheminement doux (existant ou à créer)

Priorité ■

Temporalités

Court terme

Moyen terme

Long terme

Rappel des enjeux et objectifs

Un cœur de bourg à la croisée des flux, des nuisances et un sentiment d'insécurité des piétons, en particulier en bordure de l'école

- Apaiser la circulation dans le cœur de bourg, mieux partager l'espace avec les modes doux
- Apporter de la végétation pour rafraichir et embellir les espaces publics

Programmation / usages

Création d'une zone de rencontre en cohérence avec l'aménagement de la place Aristide Briand :

- aménagement à plat avec circulation piétonne sur la chaussée, prolongement sur le parvis de la médiathèque
- création de 2 quais de bus (arrêt ligne A est + école)*
- revêtements de sol clairs assortis aux couleurs des enduits de façades de type enrobé grenailé
- végétalisation ponctuelle en pied de façades ou surlargeur
- implantation de mobilier ponctuel (banc, panneaux de valorisation, potelets) et stationnement vélos (10) à proximité des commerces et équipements, panneaux de signalisation spécifique à l'approche de l'école
- modernisation éclairage public (écologique, économique, plus urbain, 24 mâts)
- délimitation de quelques places de stationnement (route du lac) par des traverses bois et/ou signalisation au sol

Mise en action / outils

- Etude préalable (architecte/paysagiste), à grouper avec la place Aristide Briand
- Réfection préalable des réseaux si nécessaire (éclairage, eau, assainissement)
- Mission de maîtrise d'œuvre ou travaux en régie avec MACS
- Concertation publique sur le projet

MOA habituellement associée à ce type de projet

Commune / EPCI

Acteurs généralement associés

- Aide au financement : Agence de l'eau, Département, Sydec
- Aide technique – conseil : MACS, CAUE, UDAP, Cerema, concessionnaires réseaux, MIQCP

* Obligatoire sur aménagement neuf pour accessibilité, voir référentiel MACS

2. Fiches actions

Socle paysager et cadre de vie / N° 1 Aménager une zone de rencontre dans le cœur du bourg

Actions associées

2 (place Aristide Briand), 4 (route de Moliets), 6 (parking du cimetière)

Estimation des dépenses

Environ 5 470 m² à traiter

Enveloppe estimée à 653 000 € HT dont :

- Travaux / mobilier / plantations / éclairage : 503 000 € sur la base d'un sol en enrobé grenailé ou coloré
- Aléas + études et frais annexes (30%) : 150 000 € HT

Critères d'évaluation

Evolution des vitesses de circulation / flux (comptages, contrôles)
Enquête de satisfaction / fréquentation, augmentation des mobilités douces
Embellissement de l'espace public, mise en valeur des façades
Réduction de l'effet d'îlot de chaleur



Enrobé grenailé

Priorité ■

Temporalités

Court terme

Moyen terme

Long terme

Références



Saint-Prix (95)



Chédigny (37)



Cruseilles (74)



Bagnères de Bigorre (65)



Etretat (76)















2. Fiches actions

Socle paysager et cadre de vie / N° 2 Requalifier la place Aristide Briand



Légende

- | | |
|--|---|
|  Périmètre à traiter |  Monument aux morts |
|  Revêtement clair unifié (enrobés grenailés, sols stabilisés, bétons désactivés...) |  Arbres existants |
|  Stationnement <u>courte durée</u> |  Arbres nouveaux |
|  Sol enherbé / végétation |  Fontaine sèche (option) |
|  Accès aux bâtiments |  Bancs |
| |  Jeux type rondins |
| |  Arceaux vélos |

Priorité 

Temporalités

Court terme

Moyen terme

Rappel des enjeux et objectifs

Lieu emblématique du village, la place Aristide Briand accueille également le marché, mais est phagocytée par la voiture.

- Faire de la place un lieu convivial et animé au cœur du bourg
- Rafraîchir le cœur de bourg

Programmation / usages

- Aménagement à plat en cohérence avec la zone de rencontre
- Revêtements de sol clairs assortis aux couleurs des enduits de façades (type sol stabilisé renforcé)
- Report du stationnement au plus proche de l'espace circulé (6 à 8 places selon implantation), limite à matérialiser pour être respecté (traverse bois + repères au sol), gestion stationnement (limité dans le temps type zone bleue ou arrêt minute),
- Création du quai de bus rive ouest
- Déminéralisation / végétalisation partielle de la place au sud : espaces enherbés et jardinés (plantes odorantes, comestibles pour l'éveil des sens), espace de jeux
- Déplacement du monument aux morts (option – suppression/déplacement d'un arbre) : permet de donner une perspective sur l'entrée de la mairie
- Plantation d'arbres complémentaires (2)
- Installation d'une fontaine à boire (5)
- Installation de mobilier bois : bancs (6), jeux de rondins ou équivalents
- Ajout de stationnement vélos
- Tenir compte du maintien d'espaces libres pour les étals du marché
- Reprise éclairage (3 mâts)

Mise en action / outils

Etude préalable (architecte/paysagiste), à grouper avec la zone de rencontre
Réfection préalable des réseaux si nécessaire (éclairage, eau, assainissement)
Mission de maîtrise d'œuvre ou travaux en régie avec MACS
Concertation publique sur le projet

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune / EPCI

Acteurs généralement associés

Aide au financement : Agence de l'eau, Département, Etat (fonds vert), Sydec
Aide technique – conseil : MACS, CAUE, UDAP, Cerema, concessionnaires réseaux, MIQCP

2. Fiches actions

Socle paysager et cadre de vie / N° 2 Requalifier la place Aristide Briand

Priorité ■

Temporalités

Court terme

Moyen terme

Actions associées

1 (zone de rencontre), 6 (parking du cimetière)

Estimation des dépenses

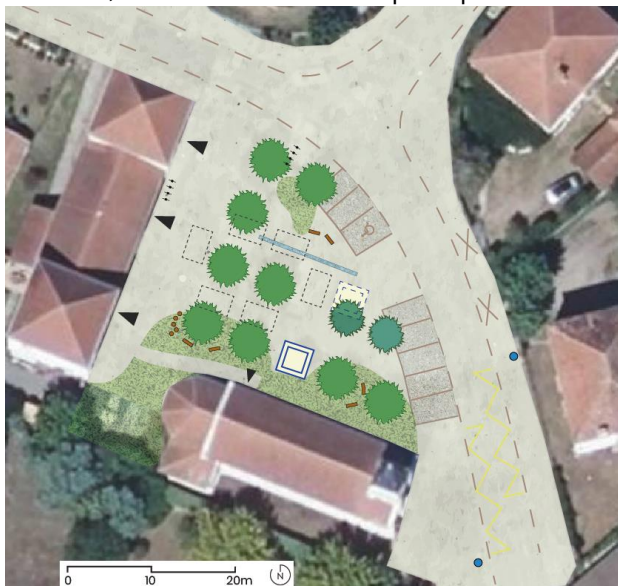
Environ 1320 m² à traiter

Enveloppe estimée à **164 400 € HT** dont :

- Travaux / mobilier / plantations / éclairage / fontaine à boire* : 126 400 € HT sur la base d'un sol stabilisé renforcé + végétalisation, déplacement du monument aux morts inclus (5000 € HT)
- Aléas + études et frais annexes (30%) : 38 000 € HT

Critères d'évaluation

Fréquentation du lieu dont marché, augmentation des mobilités douces, baisse des températures estivales, embellissement de l'espace public



Scénario 2 – stationnement en bataille + étals de marché

* Fontaine à boire privilégiée pour limiter la consommation d'eau et les frais d'entretien

Références



Eauze (32, source Atelier Lavigne)



Saint-Rémy de Provence (13)



Héry-sur-Alby (74)



Sol clair, type stabilisé renforcé



Fontaine sèche / fontaine à boire



Espaces de jeux



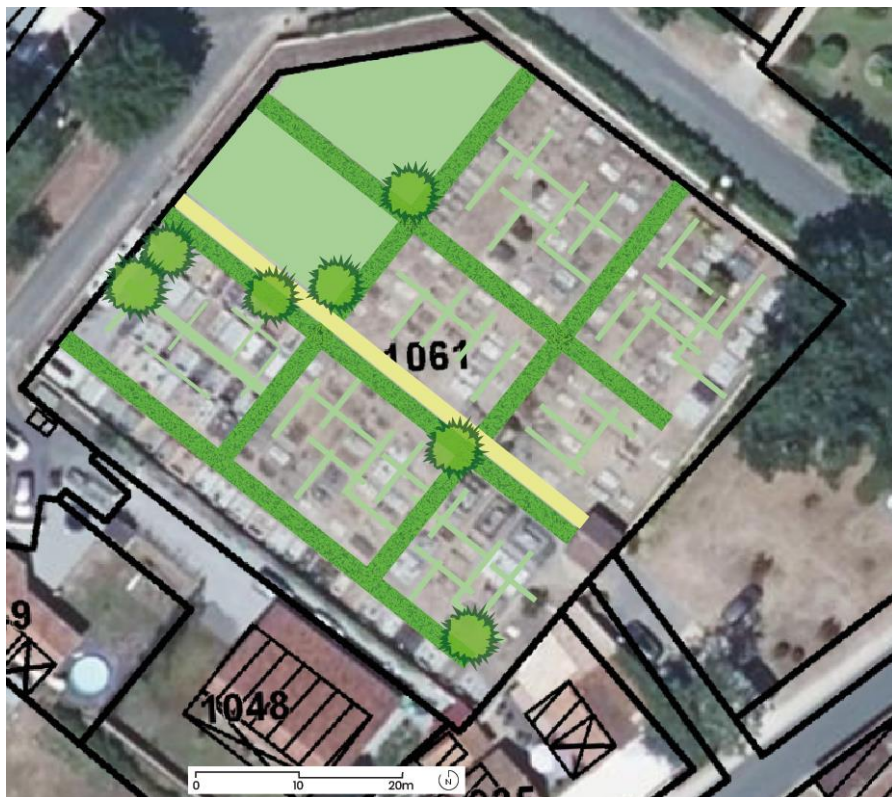
Verdissement des monuments aux morts, Chambœuf (21) à gauche, Lannion (22) à droite







Dax, pieds de vigne et fruitiers

2. Fiches actions

Socle paysager et cadre de vie / N° 5 Végétaliser le cimetière pour l'intégrer à la trame verte



Légende

-  Cheminement dur
-  Allées enherbées
-  Interstices et prairie en attente
-  Arbres haut de tige nouveaux



Vue du cimetière depuis la rue des Molinies

Priorité 

Temporalités

Court terme

Rappel des enjeux et objectifs

Situé en entrée de cœur de bourg, le cimetière et ses abords semblent rompre la trame végétale par un espace interne très minéral.

- Renforcer la trame verte favorisant la biodiversité
- Constituer un îlot de fraîcheur
- Réduire le temps d'entretien dans le cadre du zéro pesticide
- Embellir l'espace et aménager le cimetière comme un parc ou jardin
- Mieux gérer les eaux pluviales

Programmation / usages

Superficie du cimetière : 2960 m²

Une allée principale traversante, dont la largeur permet de prévoir un cheminement dur de 1,30 m de large doublé d'une allée enherbée.

Définir une gestion d'entretien différenciée selon la configuration : allée principale, secondaires, espaces inter-tombes et espace non occupé, en tenant compte de ensoleillement, etc.

Prévoir un enherbement semé en sélectionnant des espèces résistantes au piétinement et aux chaleurs estivales (graminées, trèfle, sédums, vivaces...)

La plantation complémentaire d'arbres hauts de tige serait souhaitable pour ombragé partiellement le cimetière. Du mobilier de type banc béton plein pourrait offrir des temps de pauses aux visiteurs.

Mise en action / outils

Communiquer / informer, élus / agents / population : réunion, affichage, publication, possibilité d'impliquer les habitants et associations
Réaliser des essais de plantation avant de les généraliser

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune

Acteurs généralement associés

Financeurs : Agence de l'Eau Adour Garonne, Département, Région
Ingénierie : CAUE, Banque des territoires

Actions associées

Action autonome

2. Fiches actions

Socle paysager et cadre de vie / N° 5 Végétaliser le cimetière pour l'intégrer à la trame verte

Estimation des dépenses

Environ 750 m² à traiter (25% de la surface du cimetière)

Enveloppe estimée à 19 500 € HT dont :

- Enherbement : prévoir 1,5 à 3 € HT par m² selon la méthode (hydraulique ou manuel) soit 4000 à 8000 € HT
- Outillage, matériel si nécessaire : 2000 € HT
- En option enveloppe arbres hauts de tige et bancs : 5000 € HT
- Aléas et frais annexes : 4 500 € HT

Critères d'évaluation

Evolution temps / coût d'entretien, observation faune/flore, évolution de la fréquentation, rafraîchissement estival...

Priorité 

Temporalités

Court terme

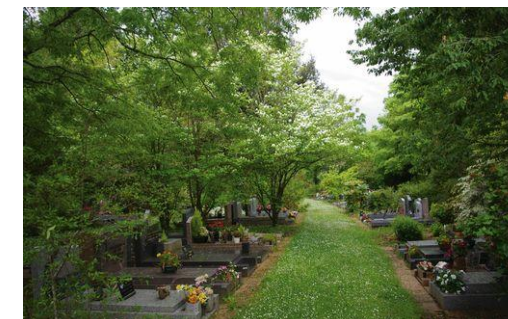
Références



Belleville (79) avant / après, source CAUE



Plessis-Tréville (94)



Nantes (44)



Guipel (35)



Agen (47)



2. Fiches actions



CHAPITRE 1

Socle paysager et cadre
de vie



CHAPITRE 2

**Mobilités décarbonées
et partage de l'espace**



CHAPITRE 3

Développement
résidentiel, services et
économie

2. Fiches actions

Mobilités décarbonées et partage de l'espace / N° 3

Prolonger les trottoirs rue Bel Air jusqu'au pôle santé

Priorité ■

Temporalités

Court terme



Légende

- Emprise prévisionnelle trottoir : environ 100 à 130 m² selon la largeur du trottoir (minimum 1,4 m de large)
- Surlargeur végétale si possible
- ▶ Accès pôle de santé



Principes projet

Rappel des enjeux

Le pôle de santé constitue un atout pour le cœur de village. Sa position à l'entrée sud du bourg peine du manque de trottoirs alors qu'il joue un rôle de proximité pour les azuriens.

- Prolonger les trottoirs jusqu'au pôle pour permettre un accès sécurisé aux piétons

Programmation / usages

- Trottoirs de 1,4m de large minimum
- Prévoir un revêtement clair et, si possible, une surlargeur végétale (comme sur la rue Gaston Nougaro)
- Environ 73 ml à traiter

Mise en action / outils

- Relevé géomètre à établir et diagnostics réseaux

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune / EPCI / Département

Acteurs généralement associés

- Financeurs : Département
- Ingénierie : MACS, CAUE

Actions associées

- Action autonome

Estimation des dépenses

- Environ 130 à 200 m² à traiter

Enveloppe estimée à 18 600 € HT dont :

- Travaux : 14 300 € HT
- Aléas + études et frais annexes : 4 300 € HT

Critères d'évaluation

- Enquête mode de transports des patients / visiteurs / professionnels

2. Fiches actions

Mobilités décarbonées et partage de l'espace / N° 4

Ponctuer le linéaire de la Route de Moliets par des « évènements »

Priorité ■

Temporalités

Court terme

Moyen terme

Long terme

Rappel des enjeux et objectifs

Un linéaire de voirie propice au dépassement de vitesse pourtant limité à 30

- Rompre l'effet ligne droite en ponctuant l'axe par des évènements / aménagements qui inciteront les véhicules à ralentir
- Travailler l'entrée dans le bourg en aménageant des séquences urbaines qui incitent les véhicules à ralentir

Programmation / usages

- Élargir progressivement les espaces dédiés aux piétons
- Végétaliser, aménager des avancées de trottoirs voire du stationnement longitudinal pour réduire ponctuellement l'emprise de la chaussée
- Créer des évènements pour ponctuer l'arrivée progressive dans le cœur de bourg : marquage au sol, plantations, mobilier, etc.

> **3 carrefours à traiter** + surlargeur potentielle à aménager au niveau de l'allée des Bruyères + mettre en évidence les 2 passages piétons supplémentaires existants : marquage au sol, changement de revêtement, éclairage spécifique, trottoirs en saillie, plantations/mobilier...

Mise en action / outils

Mettre en place un groupe de travail pour préciser les attentes et conditions (axe départemental)

Mener une concertation publique pour associer les habitants

Lancer une consultation ou appel à projet auprès des associations et artistes locaux pour une meilleure appropriation du projet

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune / EPCI/ Département

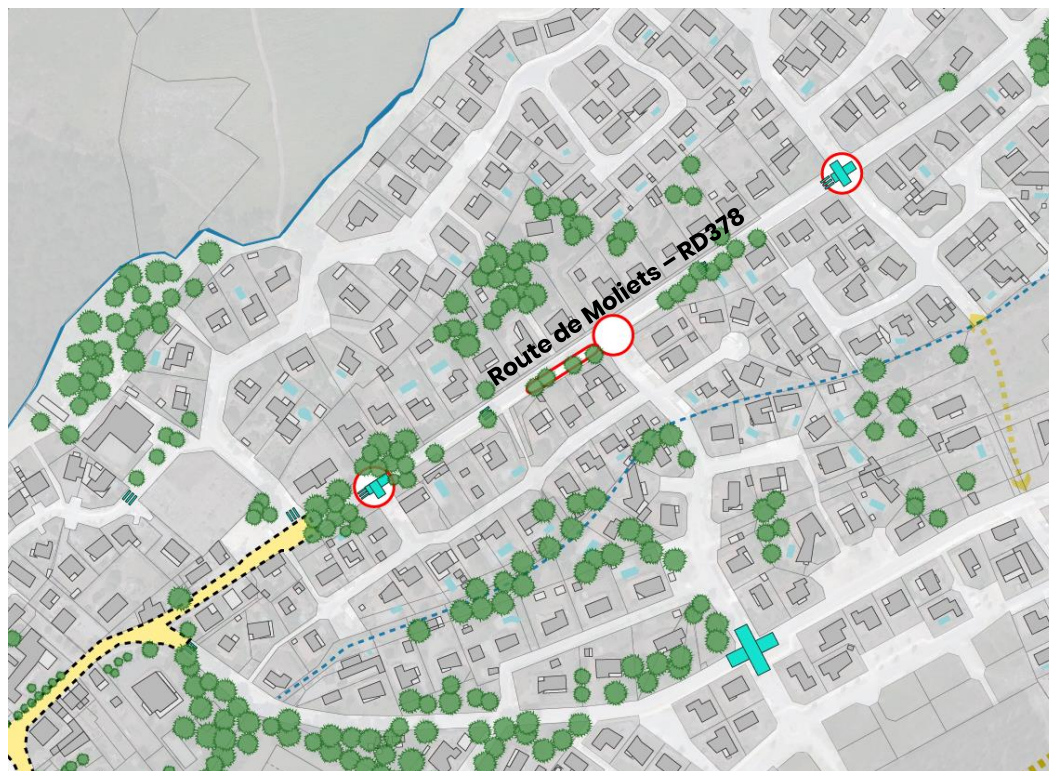
Acteurs généralement associés

Financeurs : Département

Ingénierie : MACS, CAUE

Actions associées

1 (zone de rencontre), 6 (parking du cimetière)



Légende

 Zone de rencontre (projet)

 Réhausseur, passage piéton existant

 Aménagement / « évènements »



2. Fiches actions

Mobilités décarbonées et partage de l'espace / N° 4 Ponctuer le linéaire de la Route de Moliet par des « évènements »

Priorité ■

Temporalités

Court terme

Moyen terme

Long terme

Estimation des dépenses

Environ 1100 m² à traiter, 3 carrefours et 2 passages piétons
Enveloppe estimée à **35 200 € HT** en hypothèse basse dont :

- Fresque au sol : compter environ 100 €/m² si prestataire extérieur, possibilité de prévoir une esquisse à réaliser avec associations locales pour réduire le coût (hypothèse 20€/m², soit 22 000 € HT)
- 2 passages piétons 3D : 1600 € HT (ou lumineux : 10 000 € HT l'unité)
- Mobilier / plantations en surlargeur : 3500 €
- Aléas et frais annexes (30%) : 8 100 € HT

Critères d'évaluation

Contrôle vitesse, évolution des usages piétons, perception des visiteurs, embellissement de l'espace

Références



Rouen, marquage au sol à base de peinture



RD37 à Mazères-Lezons : rétrécissement progressif de la chaussée, changement de matériau



Trottoir en saillie à Montréal (Québec)



Passage 3D à Carcassonne



Passage lumineux à Valenciennes



Et Saint-Paul-lès-Dax



Massif fleuri



Traversée marquée








Rupture par encoche enherbée

2. Fiches actions

Mobilités décarbonées et partage de l'espace / N° 6 Aménager un parking « vert » aux abords du cimetière



Légende

-  Allée sol stabilisé perméable
-  Zone enherbée
-  Places de stationnement (evergreen + enherbée)
-  Arbres existants maintenus
-  Plantation nouvelles



Vue du cimetière depuis la rue
Jules Ferry

Priorité 

Temporalités

Moyen terme

Rappel des enjeux

Espace peu utilisé dont l'usage n'est pas clairement défini
Absence de matérialisation de places rendant le stationnement anarchique et mal optimisé

- Offrir une offre alternative de stationnement visible et lisible pour limiter l'occupation de la place Aristide Briand
- Marquer l'entrée du bourg et la présence du cimetière par un aménagement qui incite les automobilistes à ralentir

Programmation / usages

Un site d'environ 760 m²

Une vingtaine de places possible en gardant un espace paysager et arboré

Orienter les utilisateurs pour encourager le covoiturage

Prévoir quelques places en sol dur de type evergreen pour usage intensif au plus proche de l'entrée du cimetière (5-6 places), puis conserver des places complètement enherbées type herbe renforcée qui seront moins utilisées

Allée de desserte en sol stabilisé perméable type grave calcaire

Plantations de végétation arbustive et fleurie complémentaire

En option, possibilité d'installer des bancs et petits jeux sous les arbres existants

Mise en action / outils

Etude préalable, relevé de géomètre

Réfection préalable des réseaux si nécessaire (éclairage, eau, assainissement)

Mission de maîtrise d'œuvre ou travaux en régie avec MACS

Concertation publique

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune / EPCI

Acteurs généralement associés

Financeurs : Banque des territoires, Etat (France Nation Verte pour covoiturage),

Agence de l'eau

Ingénierie : CAUE, MACS

Actions associées

1 (zone de rencontre), 2 (place Aristide Briand), 4 (route de Moliets)

2. Fiches actions

Mobilités décarbonées et partage de l'espace / N° 6

Aménager un parking « vert » aux abords du cimetière

Estimation des dépenses

Environ 760 m² à traiter

Enveloppe estimée à 74 700 € HT dont :

- Travaux : 57 500 € HT
- Aléas + études et frais annexes (30%) : 17 200 €

Critères d'évaluation

Taux d'occupation, enquête stationnement

Priorité 

Temporalités

Moyen terme

Références



Giverny (27)



Napa, Californie



Rignac (12)



Floirac (33)



2. Fiches actions



CHAPITRE 1

Socle paysager et cadre
de vie



CHAPITRE 2

Mobilités décarbonées
et partage de l'espace



CHAPITRE 3

**Développement
résidentiel, services et
économie**

2. Fiches actions

Développement résidentiel, services et économie/ N° 7

Prévoir une OAP Cœur de bourg

Priorité ■

Temporalités

Court terme



Légende

- Secteur à dominante d'habitat intermédiaire ou collectif de densité moyenne
- RdC actif à programmer
- Espace de nature à préserver, lisière du bourg
- Espace public partagé (prolongement de la place)
- Voie partagée et plantée (zone de rencontre / voie pompiers)
- P Aire de stationnement
- ▲ Point de vue à maintenir

Rappel des enjeux

Le village d'Azur s'est développé sous la forme de lotissements, les dernières opérations en projet étire vers l'est et le sud les limites du bourg alors que les densités du cœur de bourg sont faibles (10-22 log/ha). Face à cette situation et la démarche de ZAN, il s'agit de densifier le cœur de bourg et de lui permettre d'évoluer pour accueillir les services de proximité attendus par les habitants.

- Densifier le cœur de bourg en respectant l'identité du territoire
- Associer densité et services de proximité : le niveau d'équipements du cœur de bourg justifie une densification résidentielle. Les opérations neuves peuvent accueillir des RdC commerciaux.
- S'appuyer sur les typologies du patrimoine bâti pour proposer une densification contemporaine et une diversification des formes urbaines
- Travailler en synergie espaces publics et opérations privées

Programmation / usages

- Programmer de l'habitat intermédiaire et/ou collectif de densité moyenne (30-35 log/ha, 12-15 logements)
- Adopter une figure architecturale locale, de grandes maisons bourgeoises ou maisons des Landes forestières, en R+1+C voire R+2, divisées en plusieurs lots
- Adapter les typologies aux besoins locaux : privilégier des petits et moyens logements (T1, T2, T3) pour les jeunes et les séniors. Une résidence intergénérationnelle serait souhaitable.
- Un minimum de 25% de locatif social
- Adapter l'offre en stationnement résidentiel (sous socle bâti ou principe de courée végétalisée)
- Conserver des rez-de-chaussée partiellement actifs pour l'accueil de commerces, services, cabinets médicaux, locaux associatifs, etc.
- Préserver la trame arborée existante
- Travailler la lisière du bourg par un espace de nature se prolongeant jusqu'au ruisseau de la Dèche, aménager un cheminement doux
- Maintenir un point de vue ouvert sur le paysage
- Permettre le prolongement de la place / zone de rencontre avec quelques places de stationnement public

Mise en action / outils

- Etablir une OAP
- Procédure de modification / révision du PLUi dont concertation, enquête publique
- Urbanisme négocié avec un porteur de projet / division foncière / PUP

2. Fiches actions

Développement résidentiel, services et économie/ N° 7

Priorité ■

Temporalités

Court terme

Prévoir une OAP Cœur de bourg

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune / EPCI

Acteurs généralement associés

Personnes publiques associées dans le cadre des documents d'urbanisme

Actions associées

Action autonome + projet de résidence intergénérationnelle

Estimation des dépenses

Etude en régie MACS ou prestataire extérieur

Critères d'évaluation

Emergence d'un projet, support de négociation

Références contemporaines architecture locale



Josse



Azur



Castets (réhabilitation)



Brocas



Principe de la voie résidentielle partagée et végétalisée

2. Fiches actions

Développement résidentiel, services et économie/ N° 8

Programmer un équipement sportif / loisirs dans le parc

Priorité ■

Temporalités

Moyen terme

Long terme



Rappel des enjeux

Le stade, espace ouvert bordé de chênes constitue à la fois une figure paysagère du territoire, celle de la clairière, et un espace sportif et de loisirs qui participe à l'animation du bourg. A ce titre, sa fonction est à pérenniser.

- Intensifier les usages sportifs et de loisirs, en gardant une attention sur la qualité paysagère des installations et aménagements, dans un esprit de parc équipé
- Programmer des espaces intergénérationnels, qui répondront aux attentes de la jeunesse, peu autonome en termes de mobilité

Programmation / usages

- Un espace skate park / pump track mixte qui se distingue de l'offre existante
- Un projet spécialement dessiné pour le parc d'Azur, tenant compte de la trame arborée, du bâti existant et des cheminements à conforter
- Une conception qui intègre ponctuellement les installations existantes (city stade, boulodrome par exemple) dans une logique de projet d'ensemble plutôt que de juxtaposition
- une installation traitée comme une promenade, un élargissement sur les espaces déjà imperméabilisés (tennis), qui relie les installations existantes et s'en sert comme écran (vestiaires)
- test ci-contre représentant un espace d'environ 570 m²

Mise en action / outils

Mettre en place un groupe de travail avec les jeunes de la commune et les riverains

Etablir un cahier des charges d'appel d'offres en étant vigilant sur :

- l'éloignement de l'équipement vis-à-vis des habitations, position par rapport aux parois aveugles et aux fenêtres
- la limitation des risques de nuisances sonores (choix des matériaux, aménagement des abords, pas d'éclairage pour limiter l'usage nocturne, empêcher l'accès aux deux roues motorisés)
- la qualité paysagère des installations

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune

Acteurs généralement associés

Financeurs : Agence Nationale du sport, Région, Département (Fonds d'équipement des communes)

Ingénierie : CAUE

2. Fiches actions

Développement résidentiel, services et économie/ N° 8 Programmer un équipement sportif / loisirs dans le parc

Priorité ■

Temporalités

Moyen terme

Long terme

Actions associées

Action autonome

Estimation des dépenses

Environ 570 m² à traiter

Enveloppe estimée à 222 300 € HT dont :

- Travaux : de 200 à 600 € par m² selon les aménagements et matériaux
Sur la base de 300 €/m² : 171 000 € HT
- Aléas, études et frais annexes (30%) :
51 300 € HT

Critères d'évaluation

Taux de fréquentation

Références



Lemvig au Danemark
Concepteurs : Effekt
Surface : 2200 m²



Boissy-le-Châtel (77)
Concepteurs : InOut Concept
Surface : 550 m²

2. Fiches actions

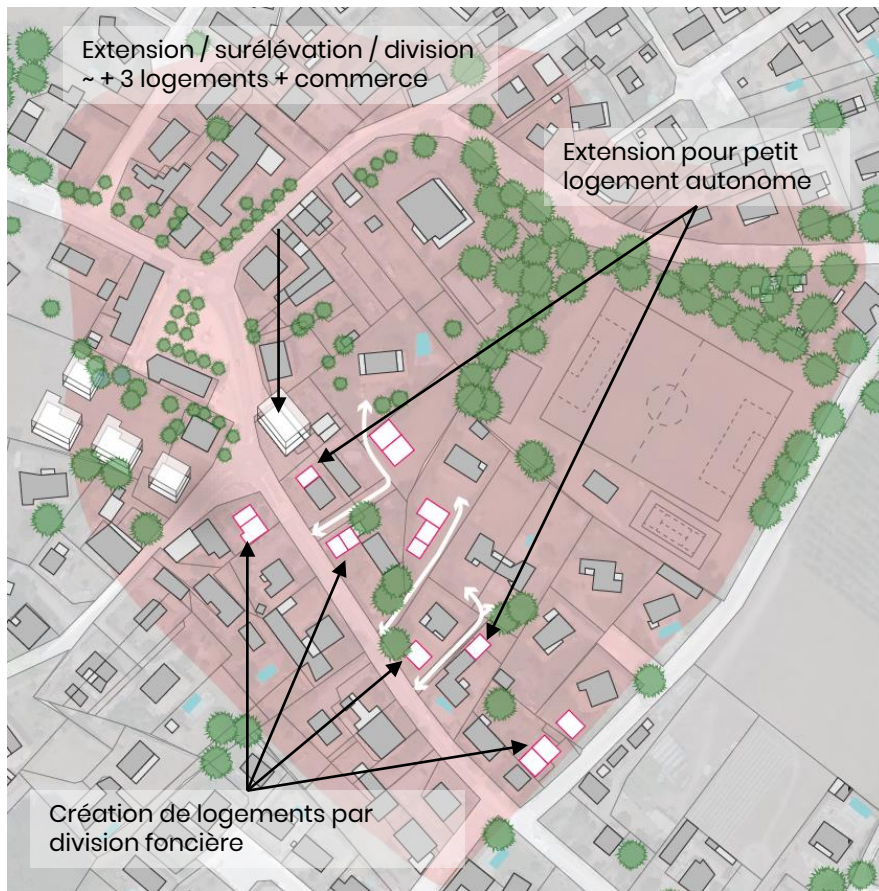
Développement résidentiel, services et économie/ N° 9

Encadrer la densification douce des tissus pavillonnaires

Priorité ■

Temporalités

Long terme



Légende

- Cœur d'Azur à intensifier
- Bâti existant
- Bâti résidentiel nouveau (potentiel test + 15 logements) en densification douce
- ↔ Voie de desserte privée existante

Rappel des enjeux et objectifs

Renforcer l'intensité du cœur de bourg et la viabilité des services/commerces par l'apport de population de proximité supplémentaire
Permettre d'accueillir de la population sans étalement urbain, optimiser l'usage du foncier déjà urbanisé
Eviter des opérations de promotion immobilière inadaptées au tissu de bourg (démolition/reconstruction dense)
Tenir compte des réseaux existants, éviter les densifications en fond de parcelle

Programmation / usages

Développer du logement individuel et intermédiaire qui facilite les parcours résidentiels :

- des résidences principales (par opposition aux logements touristiques) par le biais d'un conditionnement de l'aide ou d'un conventionnement
- des petits logements proches des services pour les jeunes et/ou les seniors
- des logements au prix maîtrisé pour aider l'installation de jeunes ménages
- donner une priorité aux azuriens en recherche d'une résidence principale (principe d'une charte, liste d'attente, priorité temporelle dans une commercialisation)

Intégrer les besoins en stationnement (poche mutualisée ou intégré au bâti)
Préserver au maximum les arbres existants

Mise en action / outils

Sensibiliser les propriétaires aux principes/gains de la densification douce (financement d'une rénovation thermique, une adaptation du logement au vieillissement, etc.) : articles, réunions, permanences...
Conditionner les constructions à une desserte en voirie et réseaux existante pour éviter d'imperméabiliser les cœurs d'îlots (éviter de créer des nouvelles parcelles en drapeaux)
Apporter des conseils / une ingénierie aux particuliers intéressés : exemple des opérations BIMBY (*Beauty In My Back Yard*) de Périgueux, du Creusot-Monceau

MOA habituellement associée à ce type de projet : Commune et/ou EPCI pour sensibiliser

2. Fiches actions

Développement résidentiel, services et économie/ N° 9

Encadrer et accompagner la densification douce des tissus pavillonnaires

Priorité

Temporalités

Long terme

Acteurs généralement associés

Financeurs : Etat (Agence Nationale de la Recherche, DDTM), Région, EPCI

Ingénierie : CAUE, architecte-conseil, prestataires privés (Villes Vivantes)

Actions associées

Action autonome

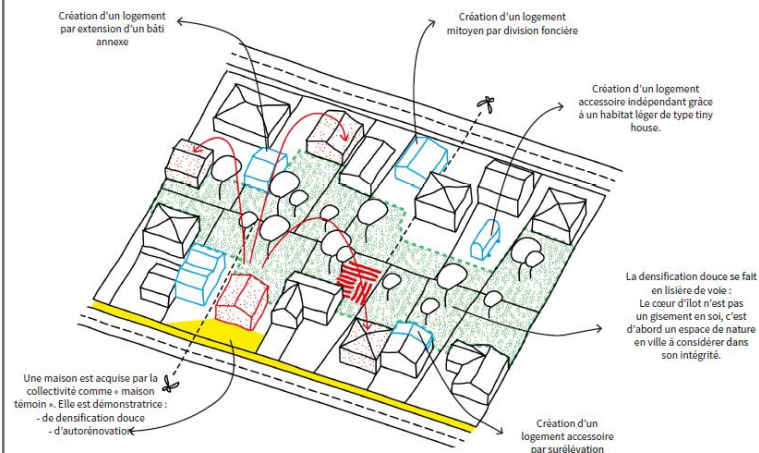
Estimation des dépenses

Enveloppe estimée à ~ 25 000 € HT

pour la sensibilisation et l'accompagnement en première phase expérimentale via un prestataire

Critères d'évaluation

Niveau de réponse, nombre de projets identifiés



Atlas du foncier invisible, Territoire pilote de la sobriété foncière Grand Poitiers, source Selva.Mauguin architectes

Références



2017-2020

Opération BIMBY de Périgueux - LIV

D'UN PROJET DE TERRASSE À LA CRÉATION DE 2 LOGEMENTS

La propriétaire cherchait à construire une terrasse pour profiter de la vue. En explorant le potentiel de son terrain avec l'équipe BIMBY, elle a imaginé une solution avec deux studios et gagné la plus belle vue de Périgueux.



Avant les travaux



Pendant les travaux



Une fois les travaux terminés

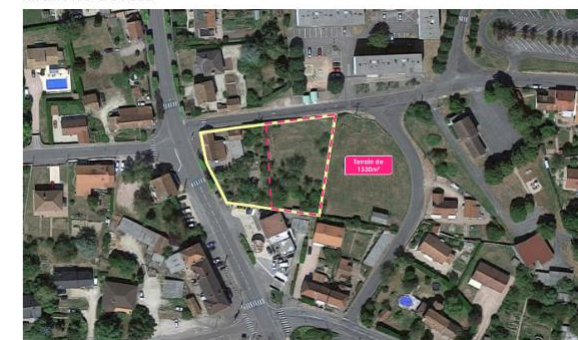
2017-2019

Opération BIMBY de la Communauté urbaine Creusot-Montceau - LIV

UN TERRAIN DIFFICILE À ENTREtenir, UNE SOLUTION POUR 4 PERSONNES ÂGÉES

Cet habitant de Saône-et-Loire préférerait passer du temps avec sa mère âgée qu'à entretenir son trop grand terrain arboré. Après division, le morceau de terrain accueille un projet de 3 maisons locatives adaptées aux aînés.

Avant les travaux



Pendant les travaux

Opérations BIMBY à Périgueux et au Creusot-Montceau, source Villes vivantes (Lab In Vivo)